



## Ouverture de la cour des allées

publié le 25/03/2022 - mis à jour le 13/02/2024

Mesdames, Messieurs,

La cour des allées ouvrira le lundi 28 mars 2022.

Elle est accessible pendant la récréation du matin (10h20 - 10h35) et celle de l'après midi (15h45 - 16h00).

Il est interdit d'y aller le mercredi, de se rendre dans la zone biodiversité (après le bâtiment de l'administration) et lorsqu'il pleut.

La cour des allées restera ouverte si les élèves sont respectueux de cet environnement. Dans le cas contraire, si il y a des débordements, nous serons obligés de la refermer.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

La Conseillère Principale d'Education

A. BANOS



